COS Vacances ODYLIB
CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Chapitre I : Séjour sur les installations du COS Vacances ODYLIB.

Objet : Les présentes conditions de vente ont pour objet de déterminer les conditions de vente pour les offres de séjours en mobil-homes sur campings.
Toute réservation de l'une de nos installations implique l'acceptation de nos conditions de vente et du règlement intérieur du camping concerné.

Conditions d'accès aux séjours :
L'ensemble des hébergements proposés par le COS Vacances ODYLIB est accessible à tous quelle que soit son origine départementale. Afin de bénéficier de prestations ou services du COS Vacances ODYLIB, l'adhésion est obligatoire.

Les noms, prénoms et dates de naissance de tous les participants (y compris les nouveau-nés) doivent être communiqués lors de la réservation. Seuls peuvent séjourner dans nos installations, les personnes inscrites sur le contrat de location transmis par le COS.
La sous-location est totalement interdite et les personnes se présentant se verront refuser l'accès au camping et à l'installation.
Pour séjourner sur nos installations, vous devez être titulaire d'une assurance «responsabilité civile villégiature» pour l'ensemble des participants au séjour couvrant les dommages éventuels causés au propriétaire de l'installation et au camping. Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de chaque camping hébergeant nos installations.

Modalités de demande de réservation :
Les pré-demandes de réservations qui nous parviendront via les canaux habituels de réservation (mail, courrier ou téléphone) seront étudiées dans l'ordre d'arrivée dans nos services. Elles donneront lieu à un accord de notre part formalisé par l'envoi d'un contrat de location.

Le prix :
Nos prix sont indiqués en €uros TTC hors frais de dossier et valables pour une installation quelle que soit le nombre de participants au séjour (sans excéder la capacité maximale prévue au contrat de location). Ils vous permettent de bénéficier des activités gratuites du camping concerné.
Nos prix ne comprennent pas :

- Les taxes de séjour, la taxe (ou redevance) pour les animaux.
- La fourniture du linge de lit, linge de toilette et kit bébé
- Les excursions et/ou les activités payantes du camping
- Les dépenses d'ordre personnel

Paiement des locations :
Moyens de paiement acceptés par le COS Vacances ODYLIB : chèques bancaires, virements bancaires, espèces et chèques vacances. L'acompte est payable en chèques bancaires, virements bancaires, espèces et chèques vacances (papier ou e-connect).
Réservation plus de 30 jours avant le départ : à réception de l'acompte (30%), la réservation devient définitive et le solde devra nous parvenir 30 jours avant le début du séjour.
Pour les réservations effectuées moins de 30 jours avant le début du séjour, le règlement intégral du séjour doit être effectué au moment de la réservation.
Si vous êtes en attente de réception de chèques vacances, nous vous demandons de le préciser et d'établir un chèque du montant équivalent qui ne sera pas encaissé.

Annulation de séjour :
Du fait de l'adhérent : si vous êtes contraints d'annuler votre séjour, l'annulation doit nous être notifiée par courrier postal ou mail, la date de réception valant date d'annulation.
En cas d'annulation, sont retenus sur le prix du séjour :

annulation entre 30 jours et + avant le départ	15%
annulation entre 29 et 15 jours avant le départ	30%
annulation entre 14 et 8 jours avant le départ	50%
annulation à moins de 8 jours du départ	100%

- Les frais de dossier ne sont pas remboursables.
- En cas de force majeure (décès, maladie, hospitalisation, …), vous devrez nous fournir un justificatif et votre dossier sera examiné par le bureau du COS.
- En l'absence de justificatif, votre demande sera rejetée.

Du fait du COS Vacances ODYLIB : si en cas de force majeure ou de cas fortuits (intempéries, inondations, incendie, pandémie, etc …) le camping n'est plus ou pas en mesure de vous accueillir, le COS Vacances ODYLIB ne pourra pas en être tenu pour responsable.
Néanmoins, votre séjour fera l'objet d'un bon à valoir sur un autre séjour ou d'un remboursement.
Cas particulier d'un règlement total ou partiel par chèques vacances :

- la législation interdit le remboursement (monétisation) des chèques vacances. Si paiement en CV, le remboursement correspondant (total ou partiel) fera l'objet d'un avoir.

Réclamations : Les réclamations devront se faire par mail ou courrier postal auprès du COS dans un délai de 15 jours suivant la fin de l'exécution de la prestation. Ne pas oublier de joindre les justificatifs à votre réclamation.

Litiges : Après avoir saisi le COS et à défaut de réponse satisfaisante, le client pourra saisir le Médiateur du Tourisme et du Voyage (La Médiation Tourisme et Voyage (mtv.travel)) ou le tribunal géographiquement compétent.

Données personnelles : Les données personnelles collectées et enregistrées dans le système d'information du COS sont uniquement destinées à la gestion des réservations des séjours. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 et du RGPD du 25 mai 2018, vous disposez du droit d'accès, de communication et de rectification des informations vous concernant en nous contactant.

Chapitre II : La billetterie du COS Vacances ODYLIB

Objet : Les présentes conditions de ventes s'appliquent à toutes commandes et ventes de billetterie loisirs effectuées directement auprès du COS.
Elles s'appliquent uniquement à la vente de billets et en aucun cas à la prestation en elle-même.

Conditions d'accès à la billetterie : L'ensemble de la billetterie proposée par le COS est accessible à tous les adhérents du COS à jour de cotisation. Le nombre de billets n'est pas limité.

Le prix :
Nos prix sont indiqués en €uros hors participation aux frais d'expédition des billets. Les commandes seront facturées selon le prix en vigueur au moment de la réservation (tarifs d'envoi des billets consultables au secrétariat du COS). Le règlement complet du prix s'effectue au moment de la commande. Aucun billet ne saurait être délivré avant le règlement complet de la commande et des frais d'envoi.

Disponibilité des billets : notre billetterie est uniquement sur commande, voire nominative ; nous consulter.

Conditions d'utilisation des billets : Les billets peuvent être utilisés par l'acheteur ou par une autre personne (sauf pour les billets nominatifs qui peuvent faire l'objet d'une vérification lors de l'utilisation).
L'accès à certains sites est soumis à réservation préalable de la part de l'adhérent. Le COS n'ayant pas connaissance des conditions d'accès aux différents sites, il ne saurait être tenu responsable en cas de refus d'accès sans réservation préalable de l'adhérent.
Chaque billet faisant l'objet d'une date de validité, il appartient aux adhérents de la vérifier. Les billets dont la date de validité est dépassée ne seront ni échangés, ni remboursés.
Le COS décline toute responsabilité en cas d'utilisation frauduleuse de la billetterie.

Chapitre III : Les coordonnées du COS Vacances ODYLIB

Adresse	Téléphone / mail	Site Internet
COS Vacances ODYLIB 3 rue de La Tuilerie 37550 SAINT AVERTIN	02.47.64.17.37 cos.37@wanadoo.fr	www.odylib.fr

Pour le règlement par virement bancaire de vos séjours vacances et/ou de la billetterie :

- **IBAN** du COS (La Banque Postale) : FR83 2004 1010 1101 4997 8D03 236

Fait à Tours le 7 avril 2026.